

TARIFS 2023 / 2024

Le coût pour l'année est fixé en fonction du nombre de cours et de stages ainsi que du nombre de cours avec accompagnement au piano.

Il se compose :

1. D'une adhésion à l'association L'école de la voix
à régler par chèque (au nom de L'école de la voix) 18 euros
2. D'une adhésion à l'association : Arts et Sports à Villebon qui nous accueille,
à régler par chèque (au nom de L'école de la voix) 18 euros
Si vous adhérez déjà à l'ASV pour une autre activité cette même année, vous n'avez pas à verser ces 18€. Il est possible de faire un seul chèque de l'ensemble des cotisations.
3. Du montant des cours et des stages à régler à l'association.

Pour 2023-2024 le montant annuel (voir ci-dessous le calcul) a été fixé à 764 euros

Ce montant peut être versé en plusieurs chèques :

- Soit en 3 ou 4 fois (les 3 ou 4 chèques seront touchés aux dates prévues)
- Soit en 10 fois (les chèques fournis par trimestre seront touchés chaque début de mois)

Détail du calcul de l'année : 16€ par cours, 30€ par cours avec piano, 38€ par stage, ces derniers sont toujours avec piano. (voir le détail sur le calendrier)

- 10 cours de chant seul à 16€ = 160€
- 10 cours de chant avec piano à 30€ = 300€
- 8 stages de 4h avec piano à 38€ = 304€

TOTAL ANNUEL 764€

Les chèques sont remis au responsable d'avance pour chaque trimestre.

Ils ne seront remis en banque que le 1^{er} de chaque mois.

Pour le mois de septembre il faut y ajouter les 2 adhésions : 46+36 soit 82€

Ensuite tous les mois sont à 84€ sauf février : 46€

Tournez SVP

L'École de la voix est une association à but non lucratif, loi de 1901.

Siège social : 6 rue Alphonse de Lamartine 91140 Villebon sur Yvette – 06 07 47 75 40

Site : ecoledelavoix.free.fr – Mail : ecoledelavoix@free.fr